

**EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE**



Séance de : **Vendredi 06 Octobre 2023**

N°23-64

OBJET : Modification du plan de financement de l'ACI LINEA : valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique -

Président : Monsieur Félix ISMAIN

Secrétaire de séance : Madame Karine SALIBER

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 06 octobre, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h30 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance du Comité du 11 Juillet 2023

Finances

2. Aides informatiques aux collectivités pour le COVID (FSE) axe AP14 – mesure OS14.2

3. Délégation au Président pour signature « convention de mandat : encaissement par des tiers des recettes du PNRM

Ressources Humaines

4. Convention Médecine du Travail avec le Centre de Gestion

Directions

5. Animation : Versement partiel de la subvention pour la gestion des sites (convention AAPNRM) -

6. Immatriculation « Atout France » validation sur garantie financière de 200 000 € -

7. Développement local : Modification des plans de financement : ACI LINEA - ACI la FABRIK – ACI TARTENSON -

8. Convention-cadre de coopération scientifique avec le CIRAD

9. Convention Cap Nord : Accompagnement à la mise en place d'un projet de valorisation de rivières

10. Biodiversité : Représentant du PNRM au Contrat Littoral de Cap Nord

11. Grand projets : Après la reconnaissance au Patrimoine Mondial de l'UNESCO

Questions Diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINÉ – M-A. RAVIN – Messieurs E. DUFEAL – F. ISMAIN

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr H. GROS-DESORMEAUX(Anses d'Arlet) – Mr B. BABIN (Bellefontaine) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr A. BIRON(Case Pilote) - Mr J. MONFORT(Diamant) — Mr E. JEAN-BAPTISTE(Morne Vert) - Mr J. DOMERGUE (François) Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) — Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mme M-A. APOCALE (Saint Esprit) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr E. JULAT(Schoelcher) – Mr C. PALIN(Trinité) – Mme B. BARDOUX(Trois Ilets) – Mr L. OCCOLIER(Vauclin).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→CTM : Mme K. BERNABÉ à Mr J. THABAR (Gros Morne) -

→Communes : Mme L. BESUBE (Ajoupa Bouillon) à Mr C. PALIN(Trinité) — Mr D. DELEPINE(Ducos) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr A. SAINTE-ROSE-FRANCHINE (Rivière Salée) à Mme M-A. APOCALE(Saint-Esprit) – Mr R. DULYMOIS(Robert) à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. GOBALSAMY (Saint Pierre) à Mr G. MONSTIN(Carbet) - Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr F. ISMAIN (CTM).

Membres titulaires absents

→CTM : Mesdames S. NORCA – L. BEAULIEU - C. EMMANUEL – F. CARIUS - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL

→Communes : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) — Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr G. GLONDU (Rivière Pilote) -

→Communautés d'agglomération : Mr B. BIROTA(Cap Nord) - Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Membres titulaires absents excusés : Mme N. LIMIER (CTM) - Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) - Mr J. ELISABETH (Sainte Luce)

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique,

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n° 2012-1184 du 23 octobre 2012 approuvant la charte révisée du Parc naturel régional de la Martinique,
- Vu** la délibération n°23-24 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Principal du Syndicat Mixte du PNRM,
- Vu** la délibération n°23-25 en date du 5 avril 2023 portant vote du Budget Primitif 2023 du Budget Annexe CFM,
- Vu** la délibération n°23-36 en date du 5 avril 2023 adoptant la mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion LINEA pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique, ainsi que le plan de financement s'y rapportant :

ACI LINEA : Valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique – Plan de financement initial					
FONCTIONNEMENT					
Partenaires	Nature	2023	2024	2025	TOTAL
ETAT / ASP	Aide aux postes	180 897,50 €	217 185,00 €	54 269,25 €	452 351,75 €
ETAT / FDI	Fonds Départemental d'Insertion	10 500,00 €	- €	- €	10 500,00 €
ETAT/ Fonds Vert	FONDS VERT	191 179,50 €	158 158,33 €	24 000,00 €	373 337,83 €
ETAT/ OFB	Subvention de fonctionnement	52 000,00 €	41 274,00 €	25 118,89 €	118 392,89 €
C.T.M.	Subvention de fonctionnement	60 800,00 €	60 800,00 €	- €	121 600,00 €
C.T.M./ FSE	Subvention FSE	200 000,00 €	100 000,00 €	- €	300 000,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT		695 377,00 €	577 417,33 €	103 388,14 €	1 376 182,47 €
INVESTISSEMENT					
ORGANISME	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
FEDER	Subvention d'investissement	75 000,00 €	- €	- €	75 000,00 €
FONDS VERT	Subvention d'investissement	162 500,00 €	31 920,00 €	- €	194 420,00 €
PNRM	Autofinancement	0,00 €	7 980,00 €	- €	7 980,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		237 500,00 €	39 900,00 €	- €	277 400,00 €

Considérant que, compte tenu des financements effectivement mobilisables, il convient dès lors d'établir un nouveau plan de financement afin de compléter les dossiers de demande de financement en cours.

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré,
A l'unanimité des voix des membres présents et représentés

le Comité syndical

Article 1

Décide d'adopter le nouveau plan de financement de l'Atelier Chantier d'Insertion LINEA pour la valorisation de couvertures arborées et d'un corridor écologique prévu sur le territoire de la Trinité à Tartane entre Morne Pavillon et Pointe Rouge, sur une durée de 24 mois allant du 1^{er} Juin 2023 au 31 Mai 2025.

Article 2

Le nouveau plan de financement est prévu comme suit :

ACI23LIN01 / A.C.I. "LINEA" : VALORISATION DE COUVERTURES ARBOREES ET CORRIDOR ECOLOGIQUE						
FONCTIONNEMENT						
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
			6 mois	12 mois	6 mois	24 mois
ETAT / ASP	6419	Aides aux postes	113 673,90 €	227 347,80 €	113 673,90 €	454 695,60 €
ETAT/ Fonds Vert	74718	FONDS VERT	12 576,00 €	85 504,00 €	157 500,00 €	255 580,00 €
C.T.M.	7472	Subvention de fonctionnement	60 800,00 €	60 800,00 €	- €	121 600,00 €
C.T.M./ FSE	74771	Subvention FSE	324 350,46 €	219 956,41 €	- €	544 306,87 €
TOTAL FONCTIONNEMENT			511 400,36 €	593 608,21 €	271 173,90 €	1 376 182,47 €
INVESTISSEMENT						
ORGANISME	IMPUTATION	NATURE	2023	2024	2025	TOTAL
FEDER	13172	Subvention d'investissement	0,00 €	- €	- €	- €
FONDS VERT	1311	Subvention d'investissement	104 460,00 €	89 960,00 €	- €	194 420,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT			104 460,00 €	89 960,00 €	- €	194 420,00 €

Article 3

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget en cours du Syndicat Mixte du PNRM et les suivants.

Article 4

Donne mandat au Président pour signer tous les actes et prendre toutes les mesures nécessaires à l'application de cette nouvelle décision du Comité.

Article 5

La présente délibération annule et remplace la délibération n°23-36 du 5 avril 2023 portant sur le même objet.

Article 6

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Fort-de-France, le vendredi 06 octobre 2023

Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,

Robert DULYMBOIS



Pour le Président et par délégation,
Le 1^{er} Vice-Président,
Robert DULYMBOIS



ROBERT DUCLOS
Président de la Commission
pour la Préfecture et son délégué,
le 10/11/2023